



## Oxydur-PTB-Solution 2

### Fiche de données de sécurité FDS



*MSDS*



Réf. : 5034075058

Version : 2.00

Version : **16/06/2015**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 1 de 9

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Oxydur-PTB-Solution 2

#### Autres désignations commerciales

valable pour tous les formats d'emballage

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

##### Utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: STEULER-KCH GmbH  
Siershahn  
Rue: Berggarten 1  
Lieu: D-56427 Siershahn  
Boîte postale: 1163  
D-56425 Siershahn  
Téléphone: +49 2623 600 0  
e-mail: info@steuler-kch.de  
Interlocuteur: Labor COS/RUL  
e-mail: msds@steuler-kch.de  
Internet: www.steuler-kch.de  
Service responsable: +49 2624 13 507  
+49 2623 600 535

Téléfax: +49 2623 600 513

1.4. Numéro d'appel d'urgence: (001) 352 3233500 Emtel-Customer-No. 99496

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

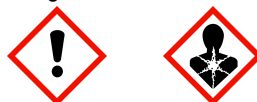
##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 2 de 9

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. En cas d'exposition aux concentrations bien en dessous des valeurs LEP, les personnes déjà sensibilisées risquent de souffrir de symptômes d'asthme.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Indications pour mélange:  
Produit comprenant des isocyanates.

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	100 %
	618-498-9 615-005-01-6	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Traitement médical nécessaire. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 3 de 9

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Malaises d'origine asthmatique. état semi-conscient. Maux de tête. troubles respiratoires.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre d'extinction.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Isocyanates.

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

##### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

##### **Préventions des incendies et explosion**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### **Information supplémentaire**

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. En cas d'exposition aux concentrations bien en dessous des valeurs LEP, les personnes déjà sensibilisées risquent de souffrir de symptômes d'asthme.

Les réglementations de la Commission nationale de sécurité et de protection du travail relatives au maniement de produits polyuréthanes/époxy doivent être observées.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 4 de 9

### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Protection contre les acides Industrie réglementation observée. Systèmes polyuréthane, sans solvant, nocif, sensibilisants

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	17,2 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,025 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	28,7 mg/cm <sup>2</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,05 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	
	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l

### Conseils supplémentaires

Lors d'activités avec ce produit, il faut ordonner un examen préventif de la médecine du travail.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 5 de 9

en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. > 0,5 mm

NBR (Caoutchouc nitrile). > 0,35 mm

FKM (caoutchouc fluoré). > 0,4 mm

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). > 0,5 mm

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection du corps appropriée: Combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison à usage unique.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: marron  
Odeur: terreux

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

#### Modification d'état

Point de fusion: - 24 °C DIN 51556

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 230 °C

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non applicable

Point d'éclair: 200 °C DIN 51755

#### Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: > 500 °C DIN 51794

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Le produit: Non comburant.

Pression de vapeur: 1 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 12 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 1,24 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Hydrosolubilité: Réagit avec les : Eau.

#### Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: Réagit avec les : Eau.

Viscosité dynamique: 260 - 360 mPa·s DIN 53018

(à 20 °C)

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 6 de 9

Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur: (à 20 °C)	8,5
Taux d'évaporation:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

### 10.2. Stabilité chimique

Risque de polymérisation. Polymérisation. à partir de 200 °C Formation de: Dioxyde de carbone (CO2).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de peroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

Réactions exothermiques avec: Amines. Alcools.

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Dioxyde de carbone (CO2). Risque d'un éclatement du récipient.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Eau. Alcools. Amines. Acide. Alcalis (bases).

Générateur de radicaux, Peroxide, Agent réducteur.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes nitriques (NOx). Hydrocarbures. Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues.

CL50: Rat masculin/féminin: 0,31 mg/L, 4 h.

atmosphère d'essai: poussière/brouillard

Methode: OCDE 403

La substance a été testée dans une forme de distribution (c'est à dire de taille spécifique des particules) qui ne diffèrent des formes telles qu'elles sont commercialisées et utilisées, selon toute probabilité, est différent. Par conséquent, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

appréciation générale: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë converti 1,5 mg/L.

atmosphère d'essai: poussière/brouillard

Methode: L'évaluation professionnelle.

#### ETAmé calculé

ATE (par inhalation vapeur) 11,00 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 1,500 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues				
	par voie orale	DL50	> 10000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	dermique	DL50	> 9400 mg/kg	Lapin	OCDE 402
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,5 mg/l	Rat	

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 7 de 9

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée.  
En cas d'exposition aux concentrations bien en dessous des valeurs LEP, les personnes déjà sensibilisées risquent de souffrir de symptômes d'asthme.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer.

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Contact avec la peau: Irritant.: Lapin OCDE 404

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1640 mg/l	72 h		OECD 201.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

0 % 28 d: N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). OCDE 302 C

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			
	OCDE 302 C	0 %	28	Boue activée
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 200

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	< 14	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE 305 C

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. soumis à une documentation

#### Code d'élimination des déchets-Produit



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 8 de 9

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation  
Classé comme déchet dangereux.

### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

### L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO)

#### Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non classé pour ce prestataire de transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 100 % (1240 g/l)

#### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Oxydur-PTB-Solution 2

Date d'impression: 02.07.2015

Code du produit: 5034075058

Page 9 de 9

IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU, CH)  
DNEL: Derived No-Effect Levels  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*